

## Projet de mobilité - ergothérapie

Il est proposé aux apprenants de réaliser un stage hors métropole pour leur stage du Semestre 4 ou du Semestre 5. En complément de la présentation faite en début de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année en présence du responsable des stages et de la coordinatrice du Bureau des Relations Internationales, les paragraphes suivants exposent la procédure à suivre afin de préparer le départ des apprenants.

### 1/ Candidature des apprenants

Les apprenants en 1<sup>ère</sup> année effectuent une demande pour le semestre 4, et les apprenants en 2<sup>ème</sup> année peuvent effectuer une demande pour le semestre 5.

Chaque apprenant doit effectuer sa demande de stage par écrit avant le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de janvier, 16h30. La date sera connue des apprenants au moins 1 mois à l'avance et transmise lors de la présentation des stages à l'étranger qui a lieu en début du semestre 1. Toute demande transmise après la date ne sera pas étudiée.

Afin de faire cette demande, l'apprenant devra déposer sur Célène un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- Une lettre de motivation précisant :
  - La ou les destinations, avec un ordre de préférence
  - Le niveau de langue pour tout pays non francophone
  - Les motivations quant à cette demande de stage
- Un CV
- Un budget prévisionnel permettant d'évaluer l'ensemble des dépenses et les bourses possibles

## **2/ Echéances**

- Dépôt des demandes de candidature : Mi-janvier (le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois)
- Examen des projets par la commission des stages à l'international : début mars (semaine 10)
- Résultats de la commission des stages à l'international : la semaine suivant la date de la commission (semaine 11)

## **3/ Commission des stages**

Le rôle de la commission des stages est d'étudier la faisabilité des projets de départs des apprenants d'un point de vue pédagogique, motivationnel, législatif, financier.

Les personnes présentes à la commission sont :

- Le directeur de l'IFE
- Le formateurs, responsable des stages
- Les formateurs, référent pédagogique
- La coordinatrice du Bureau des Relations Internationales

Les membres de la commission s'appuient sur les éléments suivant pour étudier la demande de mobilité de chaque apprenant :

- Respect de la date limite
- Transmission du dossier complet
- Contenu des éléments du dossier :
  - motivation à la réalisation du projet
  - réalisme pédagogique et financier
- Assiduité et attitude en cours
- Évaluation du niveau de langue, si stage dans une langue autre que le français.
- Compétences acquises et compréhension des enjeux du métier à travers les notes et appréciations de stage

Conditions au départ :

- Stages précédents validés
- pas de rattrapages sur la période de mobilité souhaitée